

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89450

Commune de **MENADES**

code Insee : 89248

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DDT-SEFREN-URN-2020-0015

du 30/07/2020

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui non

date : aléa :

date : aléa :

date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux :

oui non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui non

date : aléa :

date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux :

oui non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé

oui non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé

oui non

date : aléa :

date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux :

oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.legifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnementconsultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) :

oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3

oui non <http://www.legifrance.gouv.fr> - Arrêté du 27/06/2018 portant délimitation des zones à potentiel radon

Article R.125-24 du code de l'environnement

8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)

<http://www.georisques.gouv.fr>

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : 30/07/2020

Le préfet de l'Yonne,

Site internet :

<http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Acces-par-commune-aux-servitudes-d-utilite-publique-relatives-aux-risques>